

## « Opération Tennis à l'école 2023 / 2024 »

Dans le cadre de la convention de partenariat entre la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, le Comité Départemental de Tennis et l'USEP de la Seine-Maritime, l'opération « Tennis à l'école » est proposé à des classes volontaires de cycle 2 des écoles publiques de Seine-Maritime.

Ce projet s'articule selon 2 axes :

- **Dans le cadre de l'enseignement de l'Éducation physique et sportive :** l'enseignant avec l'intervenant agréé mènent un module d'enseignement du tennis de 7 séances en développant les valeurs de citoyenneté et de collaboration vécues par les élèves.

Selon les disponibilités des clubs, les interventions auront lieu selon 2 options :

- **Option A :** module de 7 séances seront **menées conjointement par l'enseignant et l'intervenant.**
- **Option B :** co-intervention en alternance sur 7 séances : le moniteur de tennis intervient une séance sur deux avec l'enseignant., soit : **3 séances à minima menées par l'intervenant** (séances 1, 3, et 5) et **4 séances** intermédiaires **encadrées par l'enseignant** de la classe, lequel réinvestit les jeux et ateliers abordés lors de la séance précédente avec l'intervenant (séances 2, 4, 6 et 7).

Dans ce cas, la classe pourra bénéficier du **prêt d'un kit de matériel** par le club pour une période de 7 semaines et mener ainsi des séances en autonomie.

- **Le tournoi de tennis :** il ponctue la fin du module d'apprentissage. Celui-ci pourra se réaliser ou non en fonction des possibilités du club.

### **DISPOSITIF :**

**Public concerné :** Classes de cycle 2 (CP, CE1, CE2) d'écoles élémentaires ou primaires publiques de Seine-Maritime situées à proximité des 30 clubs partenaires.

**NB :** le périmètre d'intervention des clubs et le nombre de classes retenues pour chaque club sont indiqués sur l'annexe 1.

L'appel à projet « Opération Tennis à l'école » est envoyé dans les écoles situées à proximité des clubs partenaires de l'opération (Cf. annexe 1), via les conseillers pédagogiques de circonscription en charge du dossier EPS (CPC EPS) concernés.

Les classes élémentaires désirant mener un module d'apprentissage en tennis s'inscrivent auprès des CPC EPS, lesquels centralisent les inscriptions des classes.

Attention, toutes les candidatures ne pourront pas être retenues, en fonction des capacités d'accueil des clubs. Si nécessaire, un choix sera opéré par l'Inspecteur de l'Éducation nationale.

Les CPC EPS transmettent le tableau récapitulatif des classes retenues par club au CPD EPS, lequel fera le lien avec le Comité Départemental Tennis et les clubs partenaires.

Chaque club partenaire prend ensuite contact avec les classes retenues pour fixer le calendrier des interventions et permettre une rencontre entre l'intervenant et l'(es) enseignant(s) concerné(s), en amont des interventions, pour définir conjointement les contenus et organisations des différentes séances.

Chaque enseignant transmet ensuite son projet pédagogique à son IEN, avant le démarrage des séances.

### **Dates des différentes périodes :**

- **Septembre/octobre 2023 :** **Inscription** des classes élémentaires intéressées auprès des CPC en charge du dossier EPS, avec un retour **pour le 12 octobre 2023, au plus tard.**
- **Octobre/novembre à juin 2024 :** (selon les disponibilités des clubs) Mise en œuvre d'un **module d'apprentissage** en éducation physique et sportive dans le champ d'apprentissage « Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel », avec pour APSA support, l'activité tennis, suivi d'un tournoi selon les possibilités du club.
- **Juin 2024 :** Une **fiche bilan** sera à compléter et à retourner afin de disposer d'informations pour reconduire ou non, voire ajuster ce dispositif.

**TABLEAU D'INSCRIPTION DES CLASSES : « Opération Tennis à l'école 2023/2024 »**

Circonscription :			
Nom de l'école : Adresse : Code postal - Ville : Tél : Mail :			
Cocher la case	<input type="checkbox"/> REP <input type="checkbox"/> REP+ <input type="checkbox"/> hors REP	<input type="checkbox"/> REP <input type="checkbox"/> REP+ <input type="checkbox"/> hors REP	<input type="checkbox"/> REP <input type="checkbox"/> REP+ <input type="checkbox"/> hors REP
Horaires de l'école :			
NOM, Prénom de l'enseignant : Mail professionnel obligatoire :			
Niveau(x) de classe : Effectif(s) :			
Jour souhaité pour les interventions :			
Club souhaité (Cf. annexe 1)			
Intervenant(s) agréé(s) pour encadrer sur temps scolaire	Ne pas compléter		
Avez-vous la possibilité de vous déplacer jusqu'au club ?			
Si non, de quel lieu disposez-vous pour les séances de ce module ?			
<i>Partie réservée au Club de Tennis partenaire</i>			
<b>Intervenant</b> Nom et Prénom :			
<b>Module tennis</b> Dates : Lieu d'intervention :			
<b>Tournoi éventuel</b> (si possibilités du club) Date : Lieu :			

**Date limite d'inscription : 12 octobre 2023, délai de rigueur**  
en renvoyant par mail le tableau complété (numériquement et sous format office ou word – pas de pdf),  
à votre CPC en charge du dossier EPS

**TOUTE INSCRIPTION INCOMPLÈTE OU NE RESPECTANT PAS LE FORMAT NE SERA PAS TRAITÉE**

NB : Si plusieurs classes d'une même école, les regrouper sur un même tableau.